

L'inscription à la section ainsi qu'à la classe promotion sont à renseigner lors de l'inscription au collège de l'élève.

Les tests de sélection se pourront pas avoir lieu cette année à cause de la crise sanitaire que nous traversons



Information

L'accès à la SSS rugby en de la 6ème à la 3ème est un motif de dérogation

Fille, garçon, débutants, confirmés... Venez vite découvrir une activité ludique, motivante, où l'esprit de groupe est primordial pour réussir...

Les coordonnées

Collège Maurice Genevoix

51 rte d'avril 58300 DECIZE
0386770730
ce.0580017d@ac-dijon.fr

Responsable de la SSS rugby au collège

Mr Martin Julien, professeur d'EPS
0666952309
julien.martin@ac-dijon.fr

ESL rugby

Mr Kuhar Pascal, président de l'esl
0603890517
Esl.ecolederugby@free.fr

Mr Colombat Jeremy, éducateur sportif
0625322516
Jeremy.colombat@gmail.com



Section scolaire sportive De la 6ème à la 3ème

RUGBY





Organisation



Section sportive rugby en 6ème et 5ème :

Tous les élèves peuvent s'inscrire à cette section sportive. Filles comme garçons, Débutants comme confirmés.

L'objectif est de faire connaître et développer l'activité rugby pour TOUS les élèves volontaire.

Il correspond à 3 heures d'entraînement hebdomadaire les mardis de 13h à 15h et les vendredis de 13h à 15h

Section sportive scolaire rugby en 4ème et 3ème :

Cette Section est ouverte au licenciés de la fédération française de rugby.

L'objectif est de former le citoyen de demain à travers l'approfondissement d'une discipline dans un cadre particulier. Le respect, le courage, la responsabilité par exemple sont autant de qualités humaine que l'élève développera par la pratique du rugby.

Il correspond à 4 heures d'entraînement hebdomadaire les mardis et vendredis de 13h à 15h



Le suivi

Scolaire : Les élèves participants se doivent en premier lieu de réussir totalement leur scolarité. Mr MARTIN, professeur d'EPS au collège Maurice Genevoix sera l'interlocuteur privilégié et le responsable du suivi scolaire des élèves.

Sportif : Mr Jeremy Colombat (section sportive) sera le référent sportif du dispositif.

Médical : les élèves de la section sportive seront suivi par l'infirmière de la cité scolaire ainsi que par le médecin scolaire du district (une fois par trimestre)



Les droits et les devoirs

Les élèves qui s'investissent dans l'activité rugby se doivent de **se licencier à l'association sportive du collège** pour faire bénéficier l'ensemble de l'établissement de leur potentiel.

Ils se doivent d'être **présents à tous les entraînements, à l'heure et en tenue.**

L'attitude lors de l'activité rugby mais également lors de tous les autres cours ainsi que lors des temps de vie scolaire devra être **irréprochable.**

Les élèves participants à ce dispositif seront sollicités prioritairement pour participer à des **sorties extra scolaire** pour participer à des spectacles sportifs par exemple.

Pourquoi s'investir dans cette activité au collège ?

- La section ainsi que la classe promotion semblent s'intégrer dans l'approfondissement d'une activité porteuse de **valeurs éducatives** pour former le **citoyen** de demain.
- L'encadrement de qualité. Mr **Jeremy Colombat** est un joueur retraité de l'équipe **professionnelle de l'USO Nevers** et il possède toutes les qualités pour transmettre les valeur acquises aux plus jeunes.
- Les **installations disponibles sont sur place**, au sein de la cité scolaire Maurice Genevoix. (Terrain, gymnase, vestiaires et douches...)



Le club support en 2 mots... ESL RUGBY



Le club de l'Espérance Saint Léger des Vignes a été créé en 1961

il accède au niveau national le 28 avril 1985 en remportant le titre de champion honneur Auvergne.

Après une petite traversée du désert, l'ESL est en pleine mutation et progression. Il est champion régional en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. Champion de France de 1ère série en 2017. Il accède de nouveau au niveau national (fédéral 3) cette saison et atteint les phases finales de F3 pour l'année de la remontée.